

**Séance du 2 avril 2024  
Délibération n°2024-14**

L'an deux mille vingt quatre, le 2 avril, à la salle du Conseil, à 20h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	13
Votants	15

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Marie-Claude BIGOT, Elodie DELABRE, Marc GAYT, Gilles KACZMAREK, Sylvie JOUVE, Monique LAGER, Louis POMMIER, Josette POTUS, Jean Christophe PRORIOL, Bernard SOUTON et Gilles TRONCHON.

Absents : Philippe DELAIGUE, Amélie ENJOLRAS

Procurations : Philippe DELAIGUE a donné procuration à Josette POTUS et Amélie ENJOLRAS a donné procuration à Gilles TRONCHON.

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 18 mars 2024.

**Objet : Vote des taux**

Le maire propose aux élus de ne pas avoir recours à une pression fiscale supplémentaire, l'équilibre du budget 2024 pouvant se faire sans augmentation des impôts locaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition qui sont :

- ✓ Taxe foncière sur le bâti : 46,96
- ✓ Taxe foncière sur le non bâti : 86.39
- ✓ Taxe d'habitation : 14.16.

Le Maire,  


Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le 10 AVR. 2024  
et publication le 10 AVR. 2024